



Objet : Tableau des paiements 2018-2019.

Il est recommandé de payer les frais **par internet** ou nous faire parvenir des **chèques postdatés pour l'année.** Selon la réservation choisie.

Les frais de garde sont payables le **premier jour ouvrable de chaque mois.** Par exemple, vous devez faire votre paiement le 1^{er} septembre pour le mois de septembre, le 1^{er} octobre pour le mois d'octobre, etc. Vous recevrez une facture au **début de chaque mois par courriel.**

Nous aimerions vous rappeler que le service de garde est un service qui doit s'autofinancer. **Vous êtes tenus de payer les frais de garde chaque mois.**

Journée pédagogique : des frais de 9.00 \$ par jour vous seront facturés en plus des coûts de la sortie qui peuvent varier selon l'activité. Ces frais ne sont pas inclus dans le tableau suivant.

MOIS	NOMBRE DE JOURS	Paiements égaux SG	TOTAL DU MOIS SERVICE DE GARDE Régulier 8.20 \$	Paiements égaux dîner	TOTAL DU MOIS SERVICE DE DÎNER Régulier 3.50 \$
Août 2018	5 jours	0.00\$	41.00 \$	0.00 \$	17.50 \$
Septembre 2018	18 jours	164.00 \$	147.60 \$	70.00 \$	63.00 \$
Octobre 2018	21 jours	164.00 \$	172.20 \$	70.00 \$	73.50 \$
Novembre 2018	20 jours	164.00 \$	164.00 \$	70.00 \$	70.00 \$
Décembre 2018	14 jours	164.00 \$	114.80 \$	70.00 \$	49.00 \$
Janvier 2019	17 jours	164.00 \$	139.40 \$	70.00 \$	59.50 \$
Février 2019	18 jours	164.00 \$	147.60 \$	70.00 \$	63.00 \$
Mars 2019	15 jours	164.00 \$	123.00 \$	70.00 \$	52.50 \$
Avril 2019	19 jours	164.00 \$	155.80 \$	70.00 \$	66.50 \$
Mai 2019	20 jours	164.00 \$	164.00 \$	70.00 \$	70.00 \$
Juin 2019	13 jours	0.00 \$	106.60 \$	0.00 \$	45.50 \$
Total	180 jours	Total 1476.00 \$	Total 1476.00 \$	Total 630.00 \$	Total 630.00 \$
18 journées pédagogiques école		Total 162.00\$	18 journées pédagogiques sorties		Total 413.00\$

Tous les chèques doivent être faits à l'ordre du service de garde Sol et Gobelet et datés pour le 1er de chacun des mois.

Note: N'oubliez pas d'inscrire le nom, prénom et numéro du dossier de votre enfant (pas le numéro du payeur)

Pour les paiements **par internet** vous devez utiliser le **numéro du payeur désiré.** Cette personne recevra les relevés d'impôt en février.

*Les frais sont sujets à des changements selon les décisions gouvernementales.

Merci de votre précieuse collaboration.

Éric Dion
Directeur

Édith Faner
Technicienne du service de garde